SNUipp - FSU

Unitaires 10

Numéro 163
novembre 2022

CPPAP 1224 S 07094
ISSN 2263 - 679X
Imprimeur & Editeur SNUipp-FSU AUBE 3 bis rue Voltaire 10 000 TROYES
Directeur de publication Christian ROUSSEAU
10 Numéros par an
Prix unitaire de 0.80 €

TROYES PPDC
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 28 novembre 2022

Contact
3 bis rue Voltaire
10 000 Troyes
03-25-73-70-07
snu10@snuipp.fr

Élections professionnelles
Du 1er au 8 décembre 2022

ENGAGÉ.ES POUR LES PERSONNELS ET LES ÉLÈVES !

ÉDITO

Professeur·es des écoles et AESH : nous allons bientôt désigner nos représentant·es du personnel lors des élections professionnelles du 1er au 8 décembre 2022. Ces élu.es porteront notre projet pour l'école et défendront les conditions de travail de toutes celles et ceux qui la font sur le terrain. Mobilisons-nous pour voter !

Pourquoi voter pour le SNUipp et la FSU ?

Première organisation syndicale dans le 1er degré, le SNUipp-FSU c'est plus de 50 000 syndiqué·es et 1 000 délégué·es du personnel partout sur le territoire. Enseignant·es et personnels de terrain, nous partageons le même quotidien que vous : **nous savons que nos conditions de travail sont indissociables des enjeux de réussite des élèves**. Avec la FSU, le SNUipp mobilise, revendique et négocie : **nous défendons tout ce qui améliore la situation des personnels** et œuvrons pour un Service public d'Éducation ambitieux.

Notre vision de l'action syndicale : jouer collectif… Un syndicat est avant tout un outil collectif ! Le SNUipp FSU organise des réunions et des stages ouverts à toutes et tous pour échanger et construire ensemble nos revendications. Nous favorisons également le lien entre la recherche et l'école en travaillant avec des universitaires et des expert·es reconnu·es

…Pour défendre l'école de la République et ses personnels
Vos élu·es SNUipp-FSU défendent les droits collectifs, nouveaux ou existants, comme chaque situation individuelle, en promouvant l'équité et la transparence.

Ensemble, votons pour gagner le respect !

Les élu.es du SNUipp AUBE

SOMMAIRE

Edito P1
Des élu.es de terrain dans l'Aube P2
Comment voter ? P3
AESH et infos administratives P4
+ ENCART FSU Champagne-Ardenne

Fédération Syndicale Unitaire

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

du 1er au 8 décembre

DANS L'AUBE,

ÉLISEZ VOS

REPRÉSENTANT.E.S

SNUIPP-FSU 10

LE SNUIPP DANS L'AUBE C'EST UN JOURNAL, UN SITE INTERNET, UNE ÉQUIPE JOIGNABLE PAR TÉLÉPHONE ET DES ÉLU.E.S À VOTRE ÉCOUTE

NOS SEULS MOYENS DÉPENDENT DE NOS SYNDIQUÉ.E.S ET DE NOS RESULTATS ÉLECTORAUX

VOUS VOTEZ AUSSI POUR LES INSTANCES ACADÉMIQUES ET NATIONALES

LE SNUIPP EST MEMBRE DE LA FSU

DU 1ER AU 8 DÉCEMBRE VOTEZ POUR LES LISTES SNUIPP ET FSU

F.S.U.

Nos 14 candidat.e.s dans l'Aube

1 **Nathalie SCHUK**
ADJ MAT S. WEIL
(LA CHAPELLE ST LUC)

2 **Fabrice LAMQUIN**
ZIL TAUXELLES
(TROYES)

3 **Gaëlle CHABLE**
ULIS G. GUINGOUIN
(STE SAVINE)

4 **Caroline LABORDE**
BDFC
(MONTIGNY LES MONTS)

5 **Yann LE BLOA**
ADJ ELEM M. VECHIN
(BAR S/ AUBE)

6 **Sylvie GRISEZ**
RASED M. PAGNOL
(TROYES)

7 **Ludivine AUBRY**
ADJ ELEM ST EXUPERY
(LES NOES)

8 **Ana-Maria FABIANO**
ADJ MAT ARNAUD
(TROYES)

9 **Céline SOLER**
ADJ ELEM J. JAURES
(LA CHAPELLE ST LUC)

10 **Jean-Claude MURA**
ADJ ELEM J. JAURES
(LA CHAPELLE ST LUC)

11 **Nathalie ROUQUET**
DIR MAT
(CRENEY PRES TROYES)

12 **Catherine BELLANGER**
IME LE VERGER FLEURI
(MAIZIERES LA GDE PAROISSE)

13 **Caroline MAITROT**
ADJ ELEM G. CHARPAK
(TROYES)

14 **Lili DESBOIS**
ADJ ELEM J. JAURES
(LA CHAPELLE ST LUC)

APPELEZ À VOTER FSU ET SNUipp !

Comptez sur vos élu.es du SNUipp Aube pour vous aider à voter du 1er au 8 décembre

Le SNUipp Aube est le syndicat majoritaire dans le département. Il a obtenu 4 sièges sur 7 en 2018.

F.S.U.

ENGAGÉ-ES POUR DE MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL

Voter dans les écoles

Élections professionnelles 2022

Dès aujourd'hui

- Ouverture de son portail élections à partir du mail pro, et création de son "*mot de passe élections*"

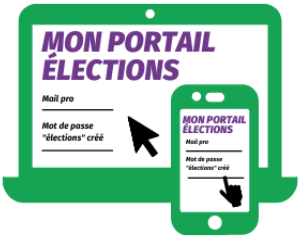

- A partir du 7 novembre : réception de la notice de vote (à l'école, établissement, PIAL de rattachement ou à domicile)
  => contient le "code de vote"

Du 1er au 8 décembre 17h *heure de Paris*

- 24h/24 depuis n'importe quel ordinateur, tablette ou smartphone connecté à internet : se connecter à son portail élections et se munir de son "code de vote"

- Pour les écoles de 6 électeurs et plus => Mise en place d'un espace de vote du 1er au 8 décembre : un ordinateur connecté à internet dans un endroit dédié et discret

1, 2, 3 : je vote !

1. **Mon identifiant** (adresse mail pro)
2. **Mon mot de passe** (créé avec 12 caractères)
3. **Mon code de vote** (sur la notice reçue)

https://www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/elections pro2022/

Une question, une difficulté ? CONTACTEZ-NOUS

0800 900 120 *à compter du 28 novembre*

elections2022@snuipp.fr

elections.snuipp.fr

"Mot de passe élections" perdu ?

Sur le portail élections : saisir son mail pro puis cliquer sur le lien "*mot de passe oublié ?*". Réception d'un nouveau lien par mail.
Jusqu'au 8 décembre à 16h45

"Code de vote" perdu ?

Se connecter sur le portail élections et suivre la procédure "*demander un nouveau code de vote*". Celui-ci sera envoyé par sms ou autre adresse mail.
Jusqu'au 8 décembre à 16h45

FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX

avec les syndicats de la FSU

En CSA et CCP je vote

En CAP je vote

Groupe de travail académique AESH

Vos représentant.es FSU ont participé ce vendredi 18 novembre à un groupe de travail au rectorat de Reims.

Cette réunion portait sur **les congés (jours de fractionnement), le temps de travail, la formation, et les frais de déplacements des AESH.**

Congés

Le ministère préconise que les deux jours de fractionnement soient déduits de la quotité de service annuel (14h déduites des 1607h). **Tous les textes, faq, guides ministériels, précisent que la modalité d'application doit être discutée avec chaque agent ! Or le rectorat veut imposer une formule unique, pour faciliter la gestion.**

Le recteur propose que ce soit unifié pour l'académie. A savoir pour un temps plein, 1593 h sur 41 semaines ou pour un mi-temps 803h30 pour 41 semaines.

En faisant le choix de cette option, les 14h de fractionnement se trouvent diluées et représentent 23 minutes 30 de temps connexe en moins par semaine.

La FSU dénonce ce choix fait par le Rectorat et annonce que dans d'autres académies une case « jour de fractionnement » est présente sur les demandes d'autorisation d'absence.

Le directeur des ressources humaines du rectorat annonce qu'il n'y aura pas de décompte des heures connexes et qu'il n'y aura pas de vérification. Du coup le temps de fractionnement est complètement invisibilisé !
Cela soulève un deuxième point, celui des heures sup et de la récupération si ce temps connexe est dépassé. **Pas de contrôle, c'est bien dans un sens mais il faut que les AESH puissent dire non dans l'autre sens.**

Formation

Concernant les formations, le rectorat confirme que les stages MIN sont ouverts aux AESH.
Là encore nous dénonçons la non information dans plusieurs départements dont l'Aube. Le rectorat répond que « *c'est paru au BO et donc que tous les agents doivent être au courant.* » **Nous rappelons que le agents doivent cependant être informés par leur employeur !**

Temps de travail

Pour les AESH référent.es, le temps de travail consacré à cette mission n'est mentionné nulle part, il faudrait que ce soit indiqué dès le départ et savoir aussi sur quel temps ce travail doit être mené (temps avec élève ou heures connexes).

Frais de déplacements

Les AESH ont droit, pour certain.es, à des frais de déplacements. Le rectorat réfléchit à la mise en place d'une aide spécifique académique pour l'acquisition ou l'entretien d'un véhicule.

Cette réflexion en cours ne doit pas pour autant faire obstacle au droit actuel des AESH en matière d'indemnisation des frais de déplacements pour les besoins du service ! Nous invitons tous les AESH à nous contacter afin de faire le point avec eux sur leurs droits en la matière. Nous les accompagnerons dans leurs démarches pour obtenir les indemnisations auxquelles ils et elles peuvent prétendre.
La FSU demande qu'une attention particulière soit portée aux AESH exerçant en particulier dans le rural qui subissent un changement de poste sur le PIAL en cours d'année et qui n'ont pas d'autre choix que de démissionner, n'ayant pas les moyens de se déplacer sur le site de leur nouvelle affectation.

Les temps de déplacement pour les besoins du service sont des temps de travail à part entière hormis les déplacement entre le domicile et le travail.

Nous avons bien précisé en fin de séance que la FSU n'était pas satisfaite des choix de gestion du Rectorat imposés dans ce groupe de travail et que la « *concertation* » n'a pas permis d'infléchir.

Infos administratives

Les dernières circulaires parues et les dates à ne pas manquer !

Dates limites !	Opérations administratives
28 novembre 2022 7 décembre 2022	Mouvement interdépartemental sur postes à profil (POP) Mouvement interdépartemental https://erine.ac-reims.fr/repcirc/consult/listeCirc.php?idCirc=1388
janvier 2023	Mouvement intra-départemental 2023 : demandes de traitement en situation particulière ***Date limite à préciser pour l'Aube***
21 février 2023	Aménagement du poste de travail - Allègement de service - Campagen 2023-2024 https://erine.ac-reims.fr/repcirc/consult/listeCirc.php?idCirc=2438

Contact

3 bis rue Voltaire
10 000 Troyes

03-25-73-70-07

snu10@snuipp.fr

Site web

http://10.snuipp.fr

SNUipp.FSU.Aube

@SNUippAUBE

Infos

Ce journal est édité par la section du SNUipp-FSU Aube. Il est financé par les cotisations de ses adhérents.

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent.(Article 34 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978).

Contactez-nous.